

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discrimination. Expliquer clairement à ses interlocuteurs les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous

PRÉ-REQUIS

Non

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée : 14 heures
- De 9h30 à 17h30 les 08 et 09/03/2021
- Effectif : de 6 à 15 pers.
- Coût de la formation :
Gratuit

LIEU DE LA FORMATION

CROS Île-de-France
1 rue des Carrières
94250 Gentilly

S'inscrire

CONTENU DE LA FORMATION

Voir page 2 et 3

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Questionnaire d'étude des besoins envoyé avant la formation. Échanges d'expériences entre les participants et le formateur, études de cas, diaporama, quizz. Questionnaire d'évaluation pédagogique en entrée et en sortie de formation.

PROFIL DU FORMATEUR

Alain Sapience : Formateur Valeurs de la République et Laïcité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de validation des acquis.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation avec vidéoprojecteur, paperboard, supports papiers.

FORMATION

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ



2 Jours
11 séquences

- Comment réagir face à des comportements ou des revendications faisant référence à la religion ?
- Quelles sont les obligations de neutralité des agents publics ? Des salariés associatifs ?
- Quels sont les droits et devoirs des usagers dans une mairie ? Dans une mission locale ? Dans un club sportif ? À l'école ?
- Quelles réponses apporter aux demandes d'adaptation des repas, d'aménagements d'horaires, de non-mixité ?

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise.

La formation **Valeurs de la République et laïcité** permet aux professionnels et aux bénévoles d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer, et ainsi contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.



Une formation pour quoi faire ?

- **Respecter et faire respecter** le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discriminer.
- **Expliquer clairement** à ses interlocuteurs les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.



Des formateurs qualifiés et habilités

La formation est dispensée par plus de 1 500 formateurs, formés et habilités par l'État, dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines. Ils sont eux-mêmes issus des services de l'État, des collectivités territoriales et du secteur associatif.



Quel programme ?

Deux jours de formation, basée sur des quiz, des jeux de rôle et des échanges.

1. Une journée et demie de « tronc commun »

- Des repères historiques et des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.
- Des clés pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain.
 - Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle et au statut de son employeur.
 - Construire un argumentaire.
 - Adopter une posture de dialogue et de pédagogie.
- Des échanges sur ses pratiques avec d'autres professionnels.

2. Un module de spécialisation, en fonction de votre profil

Trois thèmes sont proposés :

- Laïcité et relation socio-éducative ;
- Laïcité et usage des espaces publics ;
- Laïcité, accueil et relation avec les publics.

Pour qui ?

Vous êtes animateur.rice, médiateur.rice, gardien.ne d'immeuble, conseiller.ère en insertion professionnelle, éducateur.rice spécialisé.e, entraîneur.euse, dirigeant.e associatif.ve, travailleur.euse social.e, agent d'accueil... ?

Cette formation s'adresse à tous les acteurs agents publics, salariés et bénévoles associatifs en contact direct avec les publics et intervenant dans le domaine de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports.

Ce qu'ils en disent...

“ La formation permet d'éviter les interprétations ou jugements personnels qui pourraient faire prendre de mauvaises décisions.

Marie-Reine, bénévole dans un club omnisports (Loiret)

“ Savoir d'où vient la laïcité permet de mieux en parler.

Georges, éducateur spécialisé (Bas-Rhin)

“ Étant à l'accueil, je sais maintenant quelle attitude adopter face aux situations que je pourrais rencontrer.

Widelyne, agent d'accueil (Hauts-de-Seine)

La laïcité et vous : testez vos connaissances !

	VRAI	FAUX
1. La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public	☐	☐
2. Être laïque, c'est être athée	☐	☐
3. L'interdiction de dissimulation du visage dans l'espace public découle du principe de laïcité	☐	☐
4. Tout agent public est soumis au devoir de neutralité, qu'il soit ou non en contact direct avec le public	☐	☐

Réponses :

4. Vrai.
 3. Faux. La loi de 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public au nom de l'ordre public et des « exigences du vivre ensemble ».
 2. Faux. La laïcité n'est pas une croyance, mais le principe qui rend possible la coexistence de toutes les croyances.
 1. Faux. La liberté d'expression des convictions religieuses est la règle.

Où s'inscrire ?

Pour les associations et les services de l'État :

- auprès de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

Pour les collectivités territoriales :

- auprès de la délégation régionale du CNFPT.